2.8.

Gestion de la cybersécurité des arrondissements indépendants du Service des technologies de l'information

LE 8 MAI 2026

Rapport annuel 2025

Bureau du vérificateur général
de la Ville de Montréal

2.8. Gestion de la cybersécurité des arrondissements indépendants du Service des technologies de l'information

2.8.1. Mise en contexte

Les arrondissements dont les technologies de l'information (TI) ne sont pas gérées par le Service des technologies de l'information (STI) de la Ville de Montréal (la Ville) sont responsables de la gestion de leurs environnements informatiques respectifs. Il est donc important de s'assurer qu'une saine gestion de leurs TI est en place, afin de protéger la Ville et ces arrondissements contre des risques importants liés à la cybersécurité, à la perte de données confidentielles et à des interruptions prolongées de services. À cet égard, ces arrondissements doivent se doter de mécanismes de contrôle pour s'assurer du respect des saines pratiques en matière de gestion de leur environnement informatique.

Considérant un accroissement constant des cyberattaques qui pourrait avoir des impacts très significatifs sur le bon fonctionnement des arrondissements et de la Ville, il est essentiel de s'assurer que les risques les plus importants soient adéquatement atténués.

2.8.2. Objectif et résultats

Cette mission avait pour objectif de s'assurer que les mécanismes de contrôle implantés dans les arrondissements indépendants du STI de la Ville respectent les saines pratiques en matière de gestion des systèmes d'information afin de diminuer à un niveau acceptable les risques de cybersécurité, de perte de données et d'interruptions de services.

Pour des raisons manifestes de sécurité, nous ne pouvons pas divulguer, dans le présent rapport annuel, les résultats de notre audit. Par ailleurs, advenant des déficiences que nous aurions constatées, des recommandations auraient été formulées et celles-ci auraient fait l'objet de plans d'action appropriés par les unités d'affaires concernées.